

Les agences de placement en Chine

Lin, Ting-sheng (Working draft)

Introduction

Les agences de placement agissent en tant qu'intermédiaires dans le marché du travail et rejoignent les besoins de certaines compagnies ayant différentes sortes d'emplois à offrir. L'industrie repose sur l'existence d'une relation triangulaire entre les agences de placement privées, les employés ainsi que le que les compagnies clientes qui ont besoin de main-d'œuvre. En tant qu'entreprise qui offre de la main-d'œuvre, les agences de placement offrent une forme de services particulière, basée sur les gens, et qui est toujours offerte localement. Étant donné la nature des activités des agences de placement ainsi que leur stratégie de recrutement interrégionale et global, l'industrie des agences de placement se doit d'opérer à l'intérieur d'un cadre légal de niveau national plutôt que de niveaux local ou international. Toutefois, en Chine, plusieurs firmes offrant des services de placement temporaire œuvrent à l'international afin de répondre aux besoins de leurs clients internationaux. Afin de bien saisir le phénomène de mondialisation de l'industrie des agences de placement chinoises, il importe de connaître la situation interne de la Chine.

Bien que la Chine ne soit pas reconnue comme étant un pays libéral, l'État chinois adopte toutefois de plus en plus des moyens néolibéraux pour gouverner. Ironiquement, l'État chinois agit de la sorte dans le but de renforcer son pouvoir de gouverner. Suivant le concept de « gouvernementalité » de Michel Foucault, qui fait référence à différentes formes de gouvernance qui utilisent un réseau d'acteurs étatiques et non-étatiques dans le but spécifique d'amener les particuliers (autant les individus que les institutions) à se gouverner eux-mêmes dans l'économie de marché.

L'émergence de la « gouvernementalité », en tant que concept directeur servant à encadrer le marché du travail, peut être perçue comme un important développement historique. Le gouvernement central chinois a mis de l'avant l'émergence d'un marché du travail en introduisant, en 1986, le contrat de travail à l'intérieur de son système d'emploi à vie. Le but visé était alors de rendre le marché du travail chinois plus malléable afin d'attirer le plus de capitaux étrangers possible, qui ont d'ailleurs fortement contribué au développement économique de la Chine post-réforme. D'ailleurs, ce changement de cap vers un marché du travail beaucoup plus « malléable » s'est effectué de façon beaucoup plus drastique lorsque la Chine se préparait à faire son entrée dans l'Organisation mondiale du commerce en 2001.

La réelle cause de ce changement d'attitude du gouvernement chinois ne réside pas exclusivement que dans les engagements qu'il a dû prendre dans la conclusion de traités internationaux. En effet, en agissant en tant qu'« usine du monde » dans la chaîne mondiale d'approvisionnement, le gouvernement chinois et ses firmes nationales ont été contraint d'adopter et de se soumettre aux règlements internationaux de gouvernance, qui s'appliquent directement à la chaîne d'approvisionnement plutôt qu'indirectement, soit via l'état-nation. À cela s'ajoutent les gouvernements locaux, les organisations

internationales telles que l'Organisation internationale du travail et la Banque mondiale, les ONG nationales et internationales œuvrant pour les droits des travailleurs ainsi que les firmes ont tous été impliqués dans le processus d'encadrement du travail, influençant de différentes manières l'encadrement des milieux du travail dans la chaîne d'approvisionnement.

L'un des points importants de la croissance de l'industrie des agences de placement constitue la confiance accordée en ses membres en tant que médiateurs et ce, dans le contexte actuel chinois où le réseau de contacts et le gouvernement constituent traditionnellement les meilleurs intermédiaires dans le cadre d'une recherche d'emploi. L'industrie des agences de placement répond aux normes ISO 9000 ainsi que certains qu'à certains codes de conduite afin de gagner la confiance des postulants et des employeurs. Cette autoréglementation n'a pour but que de rassurer les postulants et employeurs puisque les services offerts par les agences de placement contrastent avec la tradition chinoise selon laquelle c'est en nos réseaux sociaux que nous devons avant tout avoir confiance. Cette transition transparait d'ailleurs dans la nouvelle approche et politique du gouvernement chinois de « recherche d'emplois active », selon laquelle les travailleurs ne dépendent que d'eux-mêmes dans leur recherche d'emploi. Dans cette politique, le marché agit en tant qu'intermédiaire et le gouvernement a pour but d'encourager la création d'emplois. Cela signifie donc que l'industrie des agences de placement contribue à rendre les chercheurs d'emplois en une offre de main-d'œuvre tangible (particulièrement les migrants et ceux qui ont été mis à pied pendant la restructuration économique du secteur étatique) pour les employeurs. De plus, leurs activités répondent aux exigences toujours très variables et aux besoins en main-d'œuvre des compagnies.

Autant les firmes nationales qu'internationales considèrent de plus en plus l'utilisation des services de compagnies spécialisées dans le placement de personnel. Toutefois et malheureusement, leurs services offerts de placement de personnel et de gestion des ressources humaines sont de plus en plus perçus comme étant la meilleure façon de détourner les moyens de contrôle de la Loi du travail de 1994 ainsi que la Loi sur le contrat de travail de 2007. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des nouveaux règlements concernant la longueur des contrats de travail, les raisons pouvant pousser au renvoi d'un employé, etc. En Chine, lorsque les agences de placement de personnel vendent leur expertise à des firmes, elles offrent principalement leurs services de placement de personnel ainsi que leurs services de gestion des ressources humaines en sous-traitance. En faisant affaires avec ces agences, les firmes clientes économisent d'une part sur les frais reliés aux transactions du marché du travail et d'autre part, elles peuvent se concentrer davantage sur leurs buts stratégiques. Au-delà de la demande toujours plus grandissante envers les agences de placements depuis son apparition dans les années 1990 en Chine, il importe de souligner que cette industrie a également pris de l'expansion dans le but de répondre à la hausse du nombre de personnes sans emploi au pays. En effet, puisqu'une grande quantité d'emplois permanents, principalement au gouvernement, a été abolie, la « politique de recherche d'emplois active » du gouvernement a été créée dans le but d'encourager les chômeurs à se chercher des emplois que ce soit des emplois à temps partiel, temporaires ou saisonniers. Les services de placement de personnel sont

d'ailleurs considérés comme étant les plus efficaces afin d'aider les chômeurs à trouver ce genre de travail. Ainsi, les agences de placement résolvent en partie le problème du chômage en Chine, le plus important problème social reconnu par le gouvernement.